

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
N° A-2025-050

**Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Bretteville-sur-Odon - Arrêté de mise à enquête publique**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et R.153-8 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bretteville-sur-Odon approuvé le 08 Novembre 2004 par le conseil municipal,

VU la modification n°1 approuvé le 06 Octobre 2008 par le conseil municipal,

VU la révision simplifiée n°1 approuvée le 15 Octobre 2008 par le conseil municipal,

VU la révision simplifiée n°2 approuvée le 14 Septembre 2009 par le conseil municipal,

VU la modification n°2 approuvée le 13 Septembre 2010 par le conseil municipal,

VU la modification simplifiée n°1 approuvée le 24 Février 2014 par le conseil municipal,

VU la modification simplifiée n°2 approuvée le 8 Septembre 2014 par le conseil municipal,

VU la révision allégée n°1 approuvée le 23 Février 2015 par le conseil municipal,

VU la modification n°3 approuvée le 7 Septembre 2015 par le conseil municipal,

VU les révisions allégées n°2 et n°3 approuvées le 14 Mars 2016 par le conseil municipal,

VU la modification simplifiée n°3 approuvée le 27 Septembre 2018 par le conseil communautaire,

VU la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 27 Septembre 2018 par le conseil communautaire,

VU la modification n°4 approuvée le 21 décembre 2023 par le conseil communautaire,

VU la décision du tribunal administratif de Caen n°E25000060/14 en date du 23 juillet 2025 désignant Monsieur Christian VIDEAU en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur François-Joseph FROGET en tant que suppléant,

VU les pièces du dossier de modification n°5 soumis à enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bretteville-sur-Odon.

Objets de l'enquête publique :

- Mettre à jour le règlement du PLU communal, dans l'attente de celui du PLUI-HM de CAEN LA MER, pour clarifier ou simplifier le contenu des règles et l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans le cadre fixé par le PADD en application

ARTICLE 2 : L'enquête publique se tiendra du **lundi 6 octobre 2025 (à partir de 8h30) au vendredi 7 novembre 2025 (jusqu'à 16h30)**.

Le dossier d'enquête complet comprenant les pièces suivantes :

- Le rapport de présentation de la modification n°5,
- Le règlement écrit modifié,
- Le règlement graphique modifié,
- Les avis PPA et l'avis de la MRAe,
- Les actes administratifs relatifs à la procédure,
- L'arrêté de mise à enquête publique,
- Les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement
- La copie des avis presse,
- Le registre d'enquête sous format papier.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du Plan Local d'Urbanisme modifiées ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la communauté urbaine pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique.

Mairie de Bretteville-sur-Odon, 2 avenue de Woodbury – BP 41, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON

- Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
- Fermé le jeudi matin

Siège de la communauté urbaine Caen la mer – 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

- Du lundi au Jeudi de 8h30 à 17h30
- Le vendredi de 8h30 à 16h30

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Bretteville-sur-Odon (<https://www.brettevillesurodon.fr/>) et de la communauté urbaine (www.caenlamer.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine Caen la mer.

La mairie de Bretteville-sur-Odon est désignée comme siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera consultable en ligne sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/6633>.

Les observations pourront être adressées :

- Par écrit : Des registres d'enquête à feuillets mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bretteville-sur-Odon et à l'Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer.
- Par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <http://www.registre-dematerialise.fr/6633>.
- Par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-6633@registre-dematerialise.fr.
- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, sous le pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Bretteville-sur-Odon – 2 avenue de Woodbury, BP 41, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le **vendredi 7 novembre 2025, à 16h30**.

L'usager n'est pas tenu d'inscrire ses données personnelles sur le registre d'enquête. Dans ce cas, sa contribution sera anonyme. Lorsque l'usager inscrit son nom(s), prénom(s), adresse, numéro(s) de téléphone, courriel ou tout autre type de donnée permettant de l'identifier personnellement, la collectivité les transmet au commissaire enquêteur et doit les reporter telles quelles sur le registre papier en mairie, à l'Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer ou sur le registre dématérialisé.

Le responsable de ce traitement est le Président de la communauté urbaine Caen la mer. Les

données sont conservées 1 mois (2 mois pour l'enquête publique jusqu'à remise de l'avis du commissaire enquêteur et 12 mois pour la mise à disposition). Conformément à la loi informatique et libertés, l'usager peut demander la modification ou la suppression de ses données personnelles par courriel à l'adresse : dpo@caenlamer.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur VIDEAU Christian, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.

Il procédera en cette qualité aux dispositions prescrites par le présent arrêté. Il recevra en mairie de Bretteville-sur-Odon (2 avenue de Woodbury, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON) les observations orales et écrites des intéressés :

- Lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 22 octobre 2025 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 31 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 7 novembre 2025 de 14h00 à 16h30.

ARTICLE 4 : Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département, *Ouest France et Liberté Le Bonhomme Libre*. Cet avis sera affiché à la mairie de Bretteville-sur-Odon ainsi qu'au siège de la communauté urbaine, et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse : <http://www.registre-dematerialise.fr/6633>.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévue par l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'1 mois pour transmettre à Monsieur le Président de la communauté urbaine Caen la mer et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 : La copie du rapport, accompagnée des conclusions et des avis du commissaire enquêteur, sera adressée par l'autorité compétente au Maire de Bretteville-sur-Odon et au Préfet du Département du Calvados. Le public pourra les consulter en mairie de Bretteville-sur-Odon (2 avenue de Woodbury, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON) et au siège de la communauté urbaine Caen la mer (16 rue Rosa Parks, 14000 CAEN) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

L'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme est la communauté urbaine Caen la mer. A l'issue de l'enquête publique, le dossier du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé en conseil communautaire.

ARTICLE 7 : La procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme n'a pas nécessité d'évaluation environnementale. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), délivré le 3 juin 2025, est consultable dans le dossier soumis à enquête publique.

ARTICLE 8 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la communauté urbaine Caen la mer. Des informations peuvent également être demandées à Monsieur le Maire de Bretteville-sur-Odon par voie postale.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 10 septembre 2025

Transmis à la préfecture le **16 SEP. 2025**
Identifiant de l'acte
Affiché le **16 SEP. 2025**
Exécutoire le **16 SEP. 2025**
Notifié le

Le Président,

Nicolas JOYAU

